



Objet : Tr : Procédure de consultation sur la modification de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) et généralisation de l'accueil parascolaire
De : Patricia de Meyer/SG-DIRH/admin-VD - Vendredi 30.10.2015 11:59

De : Patricia de Meyer/SG-DIRH/admin-VD
A :
Date : 29.10.2015 12:23
Objet : Procédure de consultation sur la modification de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) et généralisation de l'accueil parascolaire

Aux instances consultées selon liste annexée

Madame,
Monsieur,

Le Conseil d'Etat a autorisé le Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) à mettre en consultation la modification de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) et de la loi sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi des prestations sociales et d'aide à la formation et au logement cantonales vaudoises (LHPS)

Ce projet de modification de la LAJE vise les principaux objectifs suivants :

- a) Préciser les missions de l'accueil de jour des enfants.
- b) Mettre en œuvre l'article 63a de la constitution vaudoise, accepté par plus de 70% des citoyens en septembre 2009. Cette disposition prévoit que les communes, en collaboration avec l'Etat et les partenaires privés, organisent un accueil parascolaire surveillé, facultatif pour les familles, sous forme d'une école à journée continue, dans les locaux scolaires ou à proximité, pendant toute la durée de la scolarité obligatoire, et que les conditions de cet accueil sont fixées par les communes.
- c) Répondre aux interpellations parlementaires demandant un allègement des normes pour l'accueil préscolaire.
- d) Adapter l'organisation de l'accueil familial de jour en permettant aux accueillantes en milieu familial qui le souhaitent d'être indépendantes, et non obligatoirement affiliées à une structure de coordination.
- e) Unifier le revenu déterminant pour le calcul des frais de garde en tenant compte des spécificités de l'accueil de jour des enfants, ce qui implique d'intégrer dans la LAJE un revenu déterminant propre à l'accueil de jour.

Vous trouverez ci-joint le rapport explicatif accompagnant la modification de la LAJE et celle de la LHPS ainsi que les avant-projets de loi concernés. En cas de besoin, ces documents peuvent également être consultés et téléchargés sur le site internet de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE). Dans un souci d'efficacité, je vous saurais gré de bien vouloir nous faire part de votre avis en remplissant le questionnaire figurant en annexe.

D'avance, je vous remercie de retourner ce questionnaire **d'ici au 15 décembre 2015** à l'Office de l'accueil de jour des enfants, par courriel (consultation.laje2015@vd.ch) ou par courrier (OAJE, Consultation LAJE, chemin de Boston 25, 1014 Lausanne).

Vous remerciant de votre détermination et de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Annexes :

- Rapport explicatif LAJE
- Avant-projets de loi modifiant la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) et la loi sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi des prestations sociales et d'aide à la formation et au logement cantonales vaudoises (LHPS)
- Questionnaire
- Liste des organismes consultés



2015.10.29 RAPPORT EXPLICATIF LAJE VF.pdf



2015.10.29 LAJE avant projet consultation.pdf



2015.10.29 LAJE_modifications LHPS_ avant projet consultation.pdf



Consultation LAJE - questionnaire VF.pdf



2015.10.29 LISTE ENVOI du Rapport explicatif et projet de loi modifiant la LAJE.pdf



Patricia de Meyer
Cheffe de l'Office de l'accueil de jour des enfants
Département des infrastructures et des ressources humaines
Chemin de Boston 25 - 1014 Lausanne
Tél. +41 21 316 12 22 - Mobile: +41 79 808 58 88

patricia.de-meyer@vd.ch / www.vd.ch